



C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 12 août 2024 – 19 h

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par le soussigné Alex Brouillard, directeur du Service des finances et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire du conseil, le lundi 12^e jour d'août 2024, à 19 h, à la salle du conseil (94, rue Principale).

Conformément à l'article 56 du Code municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance, porteront uniquement sur les points suivants :

1. Approbation du règlement d'emprunt 355-07-2024 de la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit

Donné à Saint-Apollinaire ce 24^e jour du mois de juillet 2024.

Alex Brouillard,
Directeur du Service des finances et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Alex Brouillard, directeur du Service des finances et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24 juillet 2024.

Alex Brouillard
Directeur du Service des finances et greffier-trésorier adjoint